

NETTOYONS NOTRE COMMUNE

Le samedi 7 mai a eu lieu l'opération « **Nettoyons notre commune** » en partenariat avec l'Amicale et l'ACCA (chasseurs).

La municipalité remercie chaleureusement les bénévoles venus participer au nettoyage. Cette année encore, beaucoup de déchets en tous genres ont été ramassés. Nous rappelons que toute personne qui sera surprise à jeter des détritiques dans la nature sera amendable. Nous comptons sur la vigilance de tous pour garder notre commune propre.

JOBS D'ÉTÉ 2016

La Municipalité propose à 8 adolescents Saônois la possibilité de travailler avec le personnel communal à raison de 20 heures par semaine (8h00-12h00 sur 5 jours) du lundi 4 juillet au vendredi 26 août 2016.

La rémunération se fera en chèques cadeaux.

- Inscriptions au secrétariat de mairie, aux horaires d'ouverture habituels, du lundi 6 juin au samedi 18 juin 2016.
- Indiquer la période de disponibilité.
- Pièces à joindre à l'inscription : Assurance « Responsabilité civile » et copie de la carte d'identité de l'adolescent.
- Conditions : résider à Saône et avoir plus de 16 ans et 18 maximum au 1er juillet 2016. Les nouveaux demandeurs sont prioritaires sur ceux qui ont déjà participé aux jobs d'été.
- Si le nombre de demandeurs est supérieur à 8, un tirage au sort sera effectué en présence de personnes extérieures (parents, responsables associatifs).

SPORTS VACANCES

COUP D'ENVOI DÉBUT JUILLET

Notre Centre de Loisirs **SPORTS VACANCES SAÔNE** (ou Accueil de loisirs de 6 à 15 ans) à vocation sportive, proposant l'initiation, le perfectionnement mais avant tout le plaisir de pratiquer une multitude d'activités sportives dans une ambiance sympathique, le tout encadré par des animateurs diplômés, ouvrira cette année ses portes à partir du **MERCREDI 6 JUILLET jusqu'au VENDREDI 29 JUILLET.**

INSCRIPTIONS EN JUIN du 1/06 au 29/06/2016

Inscriptions et renseignements sur place : LUNDI / MERCREDI / VENDREDI :

06.80.41.18.80.

A partir du **MERCREDI 1 JUIN**, **permanences d'inscriptions** au gymnase de Saône (l'ancien : dans la salle du fond) tous les **LUNDI, MERCREDI, VENDREDI du mois de JUIN de 17H30 à 19H30.**

ATTENTION : cette année l'école se termine le **MARDI 5 JUILLET** au soir et Sports Vacances débute dès le lendemain le **MERCREDI 6 JUILLET.**

A partir du **MERCREDI 6 JUILLET** inscriptions sur place au gymnase de 8H30 à 10H (dans la limite des places disponibles).

Cordialement,
L'équipe de Sports Vacances Saône.

LUTTE CONTRE LE BRUIT

Les travaux de bricolage, de jardinage et d'entretien des espaces verts, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils sonores sont généralement réglementés par des arrêtés préfectoraux qui définissent les périodes au cours desquelles ces activités peuvent être effectuées :

Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30.

Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

PÉRISCOLAIRE

Ouverture cet été :

Du mercredi 6 juillet au vendredi 29 juillet 2016.

Du lundi 8 août au vendredi 26 Août 2016.

SECRÉTARIAT MAIRIE

Appel aux nouveaux arrivants ainsi qu'aux personnes quittant Saône. Il faut impérativement que vous vous fassiez connaître au secrétariat de mairie afin que nos listes d'habitants soient mises à jour.

CONSTRUCTIONS SANS AUTORISATIONS ET RÉGLEMENTATION

Les infractions d'urbanisme sont définies pour l'essentiel par l'article L 480-4 du code de l'urbanisme : il s'agit de « toute exécution de travaux ou d'utilisation du sol en méconnaissance des obligations imposées » par le code de l'urbanisme et les règlements pris pour leur application.

Le fait d'exécuter des travaux avant l'obtention d'un permis de construire, de démolir ou d'aménager par la décision prise sur une déclaration préalable, constitue une infraction intentionnelle, sanctionnable.

Ainsi, la délivrance à posteriori d'un permis de construire, régularisant la construction, n'a pas pour effet de faire disparaître l'infraction. La construction sans permis étant un délit, l'infraction peut être poursuivie dans un délai de trois ans à compter de l'achèvement des travaux.

Cette autorisation doit être affichée sur le terrain dès la notification de l'arrêté ou dès la date à laquelle la déclaration préalable est acquise. Conformément aux prescriptions des articles A 424-15 à A 424-19 du code de l'urbanisme, cet affichage doit être réalisé par les soins du bénéficiaire, visible depuis la voie publique et maintenu pendant toute la durée du chantier.

Dès l'achèvement des travaux, la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux est adressée au maire de la commune.

A compter de la réception en mairie de la déclaration, l'administration dispose d'un délai de trois mois pour contester la conformité des travaux au permis ou à la déclaration préalable.

Dans le délai de 90 jours à compter du moment où les locaux sont utilisables, même s'il reste encore des travaux à réaliser, le propriétaire doit adresser une déclaration par local (maison individuelle, appartement, local commercial, etc.) au centre des impôts fonciers.

BRIC À BRAC

L'Association TRAIT D'UNION organise son traditionnel BRIC A BRAC, **dimanche 19 juin 2016 de 8 h à 18 h, parking de la gare de Saône.**

Entrée libre - buvette et petite restauration sur place.

Renseignements à TRAIT D'UNION (06 84 43 61 24 - traitdunionsaone.wix.com/trait-d-union)

FILM

L'Association TRAIT D'UNION vous invite à la projection gratuite du film DEMAIN (Mélanie Laurent et Cyril Dion - décembre 2015), **mardi 28 juin 2016 à 20 h 00 à la salle d'activités du Collège de Saône** (en partenariat avec l'association Colibris, le collège de Saône et les élus locaux)
Renseignements à TRAIT D'UNION (06 81 80 40 30 - traitdunionsaone.wix.com/trait-d-union)

SAMEDI 18 JUIN

Espace du marais à Saône (25)
à partir de 18h00

SAÔNORITES

8
concerts
GRATUITS
INTERIEUR-EXTERIEUR

AVEC

FAT BASTARD GANG BAND
YA-OURT . THE EARL GREY . THOMAS MONICA
GLIZ . DOM COLMÉ . PHONOGRAFF . NELHO



Buvette - Restauration
Jeunes en musique de 19h à 16h
(école de musique du plateau)

www.saonorites.com

MERCREDI 13 JUILLET 2016

FEUX D'ARTIFICE

Espace du Marais

Buvette et bal



SAVOIR VIVRE

"Certains membres du personnel administratif et communal ont fait remonter l'attitude fort regrettable de certains administrés, soit à l'accueil de la Mairie, soit dans la rue durant leur travail. Les propos déplacés ou injurieux envers eux sont inacceptables. Il est dommage de devoir rappeler ici les règles minimum de respect qui devraient régir la vie en communauté. Nous espérons vivement que de tels incidents ne se reproduiront plus à l'avenir"

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Vendredi 17 juin:

Ancienne classe mairie

De 10 h 00 à 12 h 30 : Permanence Intermed
Rendez-vous : 03 81 81 54 79

Samedi 18 juin:

Espace du Marais : SAÔNORITÉS

Mercredi 22 juin :

Espace du Marais : Gala de danse
Familles rurales

Jeudi 23 juin :

Espace du Marais : Film sur les TAP

Lundi 27 juin :

Espace du Marais : Gala de danse
Cats

